

Jean-Marc Stéphan

## Huiyin, régulateur de la féminité ?

Une demande d'expertise a été demandée au Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France (SNMAF) concernant la pratique d'un médecin acupuncteur. Celui-ci utilise, après certaines séances d'acupuncture, des massages des pieds à la tête, et en particulier à la face interne des cuisses et surtout dans une zone « *tout autour du vagin et au niveau du clitoris* ». Ces massages étaient réalisés pour « *équilibrer les différentes pathologies d'une patiente consistant notamment en des troubles du sommeil, stress, fatigue, froid et surpoids* », massage du périnée autour du point spécifiquement nommé *huiyin* (1VC) et ceci dans un but de « *régulation de la féminité* ».

La demande visait à vérifier l'exactitude de la démarche du médecin acupuncteur, en conformité aux données acquises par la science. Après consultation du conseil d'administration du SNMAF<sup>1</sup>, quelques éléments de réponse ont été apportés.

En premier lieu, les techniques de massothérapie décrites (techniques dites *anfa* et *roufa*) sont parfaitement répertoriées comme mode opératoire en Médecine Traditionnelle Chinoise. Et d'ailleurs, les techniques de massages (sans effraction cutanée) sont certainement de ce fait plus utilisées que la technique de puncture pour le point incriminé 1VC. Selon l'article 70 (article R.4127-70 du code de la santé publique), « *Tout médecin est, en principe, habilité à pratiquer tous les actes de diagnostic, de prévention et de traitement...* ».

Les indications du point 1VC :

- Vaginisme. De Wurstemberger ne détaille pas la technique utilisée pour traiter le vaginisme et cite aussi quatorze autres points éloignés [1].
- *huiyin* est encore cité dans de nombreux ouvrages s'appuyant sur la Tradition et la littérature classique chinoise (Le « *Compendium d'Acupuncture et Moxibustion* » *Zhenjiu dacheng*, les « *Prescriptions Valant*

Mille Pièces d'Or », *Qianjin fang* etc.) : aménorrhée, prolapsus de l'utérus, trouble maniaco-dépressif, dé-mangeaisons et douleurs du périnée, énurésie, miction difficile, impuissance, troubles génitaux, œdèmes des testicules etc. [2] ;

- perturbations psychiques et prurit vulvaire intense, cas clinique présenté dans un mémoire de DIU d'acupuncture [3] ;

- d'un point de vue plus scientifique, un effet sur la physiologie de ce point concernant le métabolisme ovarien a fait l'objet d'une publication [4] ;

- chez la femme, l'intérêt de l'acupuncture du *huiyin* dans le prurit vulvaire a été démontré par un essai clinique [5].

- chez l'homme, *huiyin* est utilisé par électroacupuncture, acupuncture manuelle, par application cutanée de principe actif pharmacologique. Quelques essais cliniques randomisés montrent son utilisation dans la vessie hyperactive après résection transurétrale [6], dans le prostatisme [7], le prurit périnéal [8], l'adénome de prostate bénin [9].

Enfin, chez la femme, on peut l'utiliser dans une indication bien précise qui concerne le postpartum immédiat. La moxibustion pourrait soulager les douleurs de cicatrices périnéales (épisiotomie, déchirure périnéale simple ou déchirure complète) en suites de naissance. Deux mémoires de DIU d'acupuncture obstétricale de la Faculté de Médecine de Lille, avec essai clinique comparatif, sont d'ailleurs en cours de réalisation.

En conclusion, l'utilisation de ce point est possible mais il est nécessaire de tenir compte du ressenti de la patiente. Le massage a-t-il été ressenti comme un atouchement ou comme un soin : utilisation dans un contexte sexuel ou thérapeutique ?

La loi du 4 mars 2002, appelée encore loi Kouchner précise ainsi qu'« *aucun acte médical ni aucun traitement*

ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment » [10]. Le praticien a donc l'obligation d'informer son patient des risques des actes médicaux et lui fournir tous les éléments qui lui permettent d'accepter ou de refuser les actes à visée thérapeutique.

Le syndicat met donc en garde les médecins de bien respecter cette loi.



Dr Jean-Marc Stéphan  
Président du Syndicat National des Médecins  
Acupuncteurs de France (SNMAF)  
✉ [jmstephan@acumedsyn.org](mailto:jmstephan@acumedsyn.org)

*Conflit d'intérêts : aucun*

#### Note

1. Le conseil d'administration du SNMAF est composé de Patrick Aubé, Denis Colin, Cécile James Collet, Yves-Maxime Dantec, Michel Fauré, Annie Felten, Bertrand Letombe, Yunsan Méas, Marie-Hélène Montaigne, Laurence Moore, Nancie Rosati, Yves Rouxville, Alain Schmidt, Jean-Marc Stéphan, Henri Truong Tan Trung.

#### Références

1. De Würstemberger B. Le taoïsme et l'art amoureux. Méridiens. 2000;114(1):11-84.
2. Deadman P, Al-Khafaji M, Baker K. Manuel d'acupuncture. Bruxelles : Satas; 2006. p. 498.
3. Felten A. Affections génitales chroniques, leucorrhées, vulvovaginite, prurit, vestibulite et acupuncture. Mémoire de DIU d'acupuncture. Paris XIII: Université de Médecine. Faculté de Médecine de Bobigny; mai 2007.

4. Wang SJ, Zhu B. [Study on relation of ovary-body surface correlativity with acupoints]. Zhongguo Zhen Jiu. 2007 Oct;27(10):761-5.
5. Huang WY, Guo ZR, Yu J, Hu XL. 56 cases of chronic pruritus vulvae treated with acupuncture. J Tradit Chin Med. 1987 Mar;7(1):1-3.
6. Shen YZ, Lin X, Lin Q. [Overactive bladder after transurethral resection of prostate treated with electroacupuncture therapy and tolterodine]. Zhongguo Zhen Jiu. 2012 May;32(5):404-8.
7. Liu SM, Xi JB, Chen XJ, Zhang YY, Huang Z, Zhang KS. [Clinical observation of acupoint sticking therapy with Xiong-bai Qianlie powder in the treatment of type III prostatitis syndrome]. Zhongguo Zhen Jiu. 2012 Mar;32(3):201-4.
8. Yin Y, Zhou XY, Wang YS, Song LJ, Duan YQ. [Observation of therapeutic effect on perineal, crissal and progenital pruritus treated with acupuncture according to differentiation]. Zhongguo Zhen Jiu. 2011 May;31(5):409-12.
9. Yang T, Zhang XQ, Feng YW. [Efficacy of electroacupuncture in treating 93 patients with benign prostatic hyperplasia]. Zhongguo Zhong Xi Yi Jie He Za Zhi. 2008 Nov;28(11):998-1000.
10. Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Available from URL:[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E2C6AF0F427389ECA418BB4307239596.tpdjo08v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000000227015&cidArticle=&dateTexte=20090604](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E2C6AF0F427389ECA418BB4307239596.tpdjo08v_3?cidTexte=JORFTEXT000000227015&cidArticle=&dateTexte=20090604).

Le syndicat des Médecins Acupuncteurs de France (SNMAF) est une structure de soutien à la profession d'acupuncteur.

La stratégie syndicale porte sur quatre axes : les honoraires, la défense de la profession (comme dans ce cas précis), les réflexions sur l'enseignement, la formation continue surtout en ce qui concerne le nouveau dispositif (Formation Médicale Continue (FMC) et l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) (Décret du 30 décembre 2011 relatif au DPC des médecins).

Pour de plus amples détails et pour adhérer au syndicat, n'hésitez pas à visiter le site [www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org).